

CHARTRE ÉTHIQUE POUR LE RESPECT DES DROITS HUMAINS

1

Engagement en faveur de la non-discrimination

Le SSTRN garantit l'équité de traitement des salariés et refuse toute distinction, exclusion ou préférence, qu'elle soit fondée sur la supposée race, la couleur, le sexe, l'âge, la religion, l'opinion politique, l'ascendance nationale, l'origine sociale, le handicap, la situation familiale, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Le SSTRN s'investit pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au travers d'un accord spécifique sur le sujet.

Le SSTRN garantit le respect de la protection des données (RGPD).

3

Garantie contre le travail forcé et contre le travail des enfants

Le SSTRN garantit que tous ses collaborateurs disposent d'un contrat de travail et sont déclarés à l'URSSAF

Le SSTRN rejette toute forme de travail des enfants, tel que défini par les conventions fondamentales de l'OIT. Le SSTRN s'engage à n'employer que des personnes majeures.

5

Garantie des conditions de travail justes et favorables

Le SSTRN s'engage à garantir des conditions de travail justes et favorables notamment à travers la durée du travail, un aménagement favorable des horaires de travail, la mise en place du télétravail...

Le SSTRN s'engage et veille à proposer à ses collaborateurs des locaux et du matériel salubres et nécessaires à la réalisation de leurs fonctions.

7

Droit à une couverture santé

Le SSTRN garantit à tous ses collaborateurs un accès à une mutuelle à cotisation unique familiale avec une prise en charge employeur supérieure à l'obligation légale.

2

Engagement en faveur de la prévention contre le harcèlement et les violences

Le SSTRN s'engage fermement à maintenir un environnement de travail respectueux, sûr et inclusif pour l'ensemble de ses salariés. Conformément aux lois et règlements en vigueur, le SSTRN adopte une politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement, des violences et de toute forme de discrimination, qu'elle soit physique, verbale ou psychologique.

Par ailleurs, le SSTRN s'engage également dans la prévention contre les violences conjugales par le biais de relais de campagnes nationales et de sensibilisation des salariés.

4

Droit à l'accès au travail inclusif

Le SSTRN s'engage à mener une politique de recrutement inclusive et assure des conditions de travail favorables à ses collaborateurs en situation de handicap avec notamment des aménagements de postes spécifiques ou des actions de maintien en emploi.

6

Engagement en matière de formation professionnelle

Le SSTRN s'engage à maintenir, adapter et développer les compétences de ses collaborateurs en définissant, chaque année, un plan de développement de compétences construit selon les orientations stratégiques du Service.

8

Respect de la liberté d'association et du droit à la négociation collective

Le SSTRN respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective définis par l'OIT et promeut un dialogue social dynamique.

Signature

